

Enregistrement d'un appel peut-il constituer une preuve?

Par KillB, le 30/09/2014 à 19:59

Bonjour à tous,

Premièrement je suis heureux de compter parmi votre forum.

Par contre je n'y connais rien en droit (d'où ma présence ici) et veuillez m'excuser par avance si je ne poste pas dans la bonne catégorie. Peut-être faudra-t-il déplacer ce post.

Un ancien "ami" m'a demandé de lui prêter 3000 euros dans l'urgence. C'était en janvier 2013. Pour ne pas le vexer j'ai fait l'erreur ultime de ma vie c'est à dire que je ne lui ai pas fait signer de reconnaissance de dette.

Il m'a promis de me rembourser, même longtemps après il me disait toujours qu'il me rembourserait.

Puis petit à petit il s'est détaché, ne répondait plus aux appels puis a changé de numéro, m'a bloqué sur facebook...

Je devais petit à petit me rendre à l'évidence.

Je m'étais fait avoir. Il faut dire que le personnage possède des antécédents. Mais l'amitié unilatérale qui existait m'a complètement aveuglé.

Il existe cette histoire de preuve déloyale en droit alors je voulais vous demander si un enregistrement téléphonique via un logiciel (Automatic Call Recorder sur Android) pourrait être pris en compte d'une quelconque manière par la justice.

Merci de ne pas me faire la morale "tu as été vraiment idiot de pas faire de reconnaissance de dette etc..." je m'en veut suffisamment. Je vois souvent cela sur les forums mais je pense qu'avec le niveau qu'il existe ici ça ne se produira pas.

Merci d'avance à toutes les bonnes âmes qui voudront bien tenter de m'aider.

John.